

CPR-180419
UNIVERSITÉ DE MONCTON
COMITÉ DES PROGRAMMES
Réunion du 19 avril 2018
13 h 30
Local 158 Pavillon Léopold-Taillon
Campus de Moncton

PRÉSENCES :

Hector Adégbidi
Julie Arsenault
Nicolette Belliveau
Yves Bourgeois
Francis Bourgoin
Olivier Clarisse

Marianne Cormier
Pierrette Fortin
André Samson, président
Jean-François Thibault
Lynne Castonguay, secrétaire
Pascal Robichaud, registraire

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 13 h 35.

2. CORRESPONDANCE

Aucune.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ajout :

19.1 Cours d'anglais – question pour la préparation du Répertoire des cours

R : 01-CPR-180419

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été modifié. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX CPR-180116 ET CPR-180222

CPR-180116

Corrections :

Page 6, point 13, dans le titre, il faut lire « appliqué ».

Page 6, point 13, 2^e paragraphe, 2^e ligne, il faut lire : «... programmes articulés à la Faculté des sciences vont... »

R : 02-CPR-180419

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le procès-verbal CPR-180116 soit adopté tel qu'il a été corrigé. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

CPR-180222

Correction :

Page 13, sous le titre « Argumentaire », enlever les cinq premiers mots et commencer la phrase avec le mot « Fournir ».

R : 03-CPR-180419

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le procès-verbal CPR-180222 soit adopté tel qu'il a été corrigé. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-180222

5.1 (11) Modifications aux programmes de 1^{er} cycle de l'École de psychologie (doc. 15 et 15A/17-18)

Le président présente la correspondance du directeur de l'École de psychologie qui explique les modifications apportées à la Mineure en psychologie.

Le Comité note que, dans le formulaire CPR-7, le cours PSYC3650 est l'équivalent du cours PSYC2650 (voir document 15).

Le Comité est satisfait des réponses reçues et les propositions suivantes sont mises aux voix.

8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-170209**8.1 (19) Entente interinstitutionnelle entre l'UdeM et le CCNB – Reconnaissance des crédits du CCNB au Baccalauréat en gestion de l'information (doc. 26/16-17)**

Aucun nouveau document.

9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-161007**9.1 (17) Modifications aux préalables du cours FSCI1333 (doc. 1/16-17)**

Aucun nouveau document.

10. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-150416**10.1 (30) Formulaires du Comité des programmes**

Aucun nouveau document.

11. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-120605**11.1 (13) Politique sur les mesures d'adaptation pour motifs religieux (doc. 31, 31A et 31B/11-12)**

Aucun nouveau document.

12. MODIFICATIONS AU PROGRAMME B. ING. EN GÉNIE CIVIL (DOC. 21/17-18)

Le président présente la demande de la Faculté d'ingénierie qui souhaite apporter des changements mineurs à son programme de baccalauréat en génie civil, soit la modification de deux cours afin de satisfaire aux exigences du BCAPG en matière d'unités d'agrément en conception, soit des modifications de sigles de cours afin de refléter leurs emplacements dans le cheminement du programme et enfin, soit la division du cours GCIV 5360 *Bois et maçonnerie* en deux nouveaux cours à option.

Le Comité ne s'oppose pas aux changements proposés, toutefois, il souhaite faire quelques suggestions :

- Dans les formulaires CPR-4, les objectifs des cours sont plutôt longs. Il y a une contrainte de 150 mots dans le système SOCRATE. Il y a lieu de reformuler certains objectifs pour être plus concis. Il est également suggéré de suivre le Guide *Rédaction des objectifs d'apprentissage* retrouvé dans le menu de gauche à l'adresse : <https://www.umoncton.ca/cpr/>.
- Dans le formulaire CPR-10, au point 1.5, aux fins du Répertoire des cours, notez que le campus d'Edmundston sera ajouté comme lieu où le programme est offert.

12. MODIFICATIONS AU PROGRAMME B. ING. EN GÉNIE CIVIL (DOC. 21/17-18) (suite)

- Pour le cours GCIV5980, certains membres sont d'avis que le titre du cours et les objectifs du cours ne semblent pas correspondre.

Modifications aux profils des programmes

R : 11-CPR-180419

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées aux profils des programmes de Baccalauréat en ingénierie (génie civil) (profil régulier) et Baccalauréat en ingénierie (génie civil) (régime coopératif). »

Vote sur R11 unanime ADOPTÉE

Création de cours

R : 12-CPR-180419

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : GCIV3640 Hydraulique hydrologie, GCIV3750 Conception des routes, GCIV4550 Traitement des eaux, GCIV5370 Structures de bois et GCIV5380 Ouvrages en maçonnerie. »

Vote sur R12 unanime ADOPTÉE

Modification de cours

R :13-CPR-180419

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte la modification des cours suivants (préablables) : GCIV3220 Analyse des structures, GCIV4650 Hydraulique urbaine, GCIV5450 Hydrogéologie, GCIV5640 Hydrologie appliquée, GCIV5650 Aménagements hydrauliques, GCIV5904 Projet de génie civil, GCIV5980 Gestion des infrastructures. »

Vote sur R13 unanime ADOPTÉE

12. MODIFICATIONS AU PROGRAMME B. ING. EN GÉNIE CIVIL (DOC. 21/17-18) (suite)

Abolition de cours

R : 14-CPR-180419

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants :
GCIV4640 Hydraulique/hydrologie, GCIV4750 Conception des routes,
GCIV5360 Bois et maçonnerie et GCIV5550 Traitement des eaux. »

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

Banque de cours

R : 15-CPR-180419

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à
la banque de cours de la discipline ayant le sigle GCIV. »

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

13. MODIFICATIONS AU B.A. EN ÉTUDES FRANÇAISES ET À LA MINEURE EN ÉTUDES FRANÇAISES / CRÉATION DE MINEURES ET DE CERTIFICATS EN CRÉATION LITTÉRAIRE ET EN SOCIOLINGUISTIQUE (DOC. 22/17-18)

Le président présente les modifications majeures au profil du programme de baccalauréat en études françaises (majeure) et à celui de la mineure en études françaises. Il présente également deux propositions de nouveaux programmes, soit les suivants : Mineure en création littéraire, Certificat en création littéraire, Mineure en sociolinguistique, Certificat en sociolinguistique.

Baccalauréat en études françaises (majeure) qui deviendra Baccalauréat ès arts (majeure en linguistique et littérature)

Le président explique que les modifications portent sur l'introduction de trois profils, soit le profil *linguistique*, le profil *littérature* et le profil *mixte*. Pour les profils linguistique et littérature, à compter de la troisième année, l'étudiant ou l'étudiante peut s'inscrire aux profils *linguistique-distinction* ou *littérature-distinction*. En conséquence, le titre du programme sera modifié de B.A. en études françaises à B.A. avec majeure en linguistique et littérature. Ces modifications s'inscrivent dans la planification académique de la FASS. Ces modifications de titres et de structure de programmes sont accompagnées d'une révision complète des cours (28 créations de cours, 46 modifications de cours et 23 abolitions de cours).

Le Comité note qu'un travail d'envergure a été accompli et reconnaît que les changements sont majeurs.

13. MODIFICATIONS AU B.A. EN ÉTUDES FRANÇAISES ET À LA MINEURE EN ÉTUDES FRANÇAISES / CRÉATION DE MINEURES ET DE CERTIFICATS EN CRÉATION LITTÉRAIRE ET EN SOCIOLINGUISTIQUE (DOC. 22/17-18) (suite)

Les modifications mineures suivantes seront apportées au document :

- L'entrée en vigueur du programme sera le 1^{er} juillet 2019.
- CPR-1, au point 2.2, page 2, il faut ajouter le secteur Éducation comme domaine dans lequel les étudiantes et les étudiants peuvent travailler.
- CPR-1, au point 3.2, page 3, il faut ajouter la discipline Éducation puisque la linguistique et la littérature touchent aussi l'éducation.
- CPR-1, au point 3.3, dans le tableau 1 et dans les tableaux similaires (dans le dossier), il faut lire « choisir 15 crédits, dont au moins **9 crédits** de niveau 3000 ou 4000, parmi les cours de sigle LING suivants :

Mineure en études françaises qui deviendra Mineure en linguistique et littérature

Les changements apportés au programme de B.A. en études françaises entraînent automatiquement des modifications au programme de Mineure. Le président présente celles-ci. Notons que le titre de la Mineure sera dorénavant Mineure en linguistique et littérature.

Le Comité soulève les points suivants :

- Dans le CPR-2 de la Mineure, on note que l'étudiante ou l'étudiant peut choisir 18 crédits parmi les cours des disciplines LING et LITT dont au moins 9 crédits de niveau 3000 ou 4000. Le Comité est d'avis que l'étudiante ou l'étudiant devrait, au minimum, faire 6 crédits de cours à option en LING et en LITT et que cette condition devrait être reflétée dans la directive.
- Le programme doit donner à l'étudiante ou l'étudiant une expérience globale par rapport aux deux volets LITT et LING, sinon, on risque d'avoir peu de crédits dans l'une ou l'autre discipline.
- Après discussion, le Comité ne soulève aucune objection au sujet de la modification du titre.

Création de la Mineure en création littéraire et Création du Certificat en création littéraire Création de la Mineure en sociolinguistique et du Certificat en sociolinguistique

Le président présente le projet de création de la Mineure en création littéraire. Il explique que ce programme sera également offert en format *certificat* à la clientèle à temps partiel de la Formation continue. Le programme compte 15 crédits obligatoires, soit trois ateliers d'écriture et un cours de projet de création réalisé sous la supervision d'une ou d'un professeur. Neuf crédits sont choisis dans une liste de 16 cours de sigle LITT.

Il présente également le projet de création de la Mineure en sociolinguistique. Il explique que ce programme serait aussi offert en format *certificat* à la clientèle à temps partiel. Le

13. MODIFICATIONS AU B.A. EN ÉTUDES FRANÇAISES ET À LA MINEURE EN ÉTUDES FRANÇAISES / CRÉATION DE MINEURES ET DE CERTIFICATS EN CRÉATION LITTÉRAIRE ET EN SOCIOLINGUISTIQUE (DOC. 22/17-18) (suite)

programme compte 24 crédits, dont 6 crédits obligatoires et 9 crédits de cours à option. Le programme permet de traiter des phénomènes langagiers et linguistiques à partir d'une perspective sociale.

Le Comité soulève les points suivants :

- Le dossier ne contient pas une correspondance de la Formation continue. Le Comité souhaite connaître officiellement la position de la Formation continue avant de recommander la création des certificats.
- Pour la Mineure en création littéraire, le Comité est d'avis qu'un cours de sigle 4000 est toujours important, d'autant plus qu'il est un cours obligatoire. La Mineure exige un *Projet de recherche* (LITT4500) de 6 crédits. Le Comité considère qu'il s'agit d'une exigence fort importante pour une Mineure ou un Certificat (qui s'adresse à une clientèle à temps partiel).
- Certains membres du Comité expriment leur joie de voir sur la table un projet qui combine à la fois une Mineure et un Certificat (à temps partiel).
- Les annexes A et B du formulaire CPR-1 doivent être fournies au Comité conjoint de la planification lors de la création de nouveaux programmes. Ces annexes sont composées de tableaux portant sur les ressources matérielles, humaines et financières.

Le Comité est d'avis qu'il peut procéder, sous réserve de modifications mineures, avec la proposition de modifications majeures pour le programme de Baccalauréat ès arts seulement.

Programme Baccalauréat ès arts (majeure en linguistique et littérature)

R : 16-CPR-180419

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de modifications mineures, que le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications majeures proposées au titre du programme, au profil du programme de Baccalauréat ès arts (majeure en linguistique et littérature) incluant la création du profil mixte, du profil linguistique, du profil linguistique avec distinction, du profil littérature et du profil littérature avec distinction et que l'entrée en vigueur du programme soit le 1^{er} juillet 2019. »

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

13. **MODIFICATIONS AU B.A. EN ÉTUDES FRANÇAISES ET À LA MINEURE EN ÉTUDES FRANÇAISES / CRÉATION DE MINEURES ET DE CERTIFICATS EN CRÉATION LITTÉRAIRE ET EN SOCIOLINGUISTIQUE (DOC. 22/17-18) (suite)**

Création de cours

R : 17-CPR-180419

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte la création des cours suivants :
LING2700, LING2841, LING2842, LING2962, LING2970, LING3000,
LING3100, LING3200, LING3840, LING3842, LING3955, LING3975,
LING4055, LING4100, LING4200, LING4350, LING4400, LING4500,
LITT2790, LITT3165, LITT3200, LITT3500, LITT3792, LITT3860,
LITT4130, LITT4200, LITT4450 et LITT4500. »

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

Modification de cours

R : 18-CPR-180419

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées aux cours suivants : LING1810, LING1811, LING2820, LING2822, LING2943,
LING2950, LING2961, LING3600, LING3821, LING3824, LING3920,
LING3940, LING3971, LITT1180, LITT1404, LITT2154, LITT2190,
LITT2403, LITT2670, LITT2701, LITT2800, LITT2810, LITT2820,
LITT2830, LITT3130, LITT3153, LITT3164, LITT3206, LITT3383,
LITT3385, LITT3386, LITT3387, LITT3702, LITT3791, LITT3800,
LITT3810, LITT3820, LITT3830, LITT3840, LITT4110, LITT4120,
LITT4140, LITT4165, LITT4205, LITT4672 et LITT4900. »

Vote sur R18

unanime

ADOPTÉE

R : 19-CPR-180419

Abolition de cours

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants :
LING2831, LING2832, LING2960, LING3850, LING3852, LING3922,
LING3952, LING3972, LING4040, LING4030, LING4300, LING4700,
LITT2671, LITT2672, LITT2900, LITT3163, LITT3674, LITT3790,
LITT3850, LITT4000, LITT4400, LITT4452 et LITT4750. »

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

13. MODIFICATIONS AU B.A. EN ÉTUDES FRANÇAISES ET À LA MINEURE EN ÉTUDES FRANÇAISES / CRÉATION DE MINEURES ET DE CERTIFICATS EN CRÉATION LITTÉRAIRE ET EN SOCIOLINGUISTIQUE (DOC. 22/17-18) (suite)

Banque de cours

R : 20-CPR-180419

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de la discipline ayant le sigle LING. »

Vote sur R20 unanime ADOPTÉE

R : 21-CPR-180419

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de la discipline ayant le sigle LITT. »

Vote sur R21 unanime ADOPTÉE

R : 22-CPR-180419

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de formation générale. »

Vote sur R22 unanime ADOPTÉE

Suivi : Faculté des arts et des sciences sociales

14. MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES D'ANGLAIS (B.A. AVEC MAJEURE EN ANGLAIS ET MINEURE EN ANGLAIS) (DOC. 23/17-18)

Le président présente les modifications proposées aux programmes d'anglais. Les modifications portent essentiellement sur l'introduction d'un profil avec distinction à la majeure existante. On y retrouve également des modifications aux cours d'anglais ainsi qu'à la banque de cours.

Les points suivants sont soulevés:

- Dans le CPR-1 de la Majeure en anglais, au point 2.1, dernier paragraphe, l'exigence ne précise pas qu'elle s'applique à la cohorte de deuxième année.

14. MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES D'ANGLAIS (B.A. AVEC MAJEURE EN ANGLAIS ET MINEURE EN ANGLAIS) (DOC. 23/17-18) (suite)

- Dans le CPR-10, au point 2.4, l'exigence ne précise pas qu'elle s'applique à la cohorte de deuxième année.

Le dossier peut être remis au plus tard le 20 avril au Secrétariat général en vue de la présentation au Sénat académique le 4 mai prochain.

Modifications aux profils des programmes

R : 23-CPR-180419

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées aux profils du Baccalauréat ès arts avec majeure en anglais (profil régulier) et du Baccalauréat ès arts avec majeure en anglais (profil avec distinction). »

Vote sur R23 unanime ADOPTÉE

Création de cours

R : 24-CPR-180419

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : ANGL2135, ANGL3200, ANGL3300 et ANGL4000. »

Vote sur R24 unanime ADOPTÉE

Modification de cours

R : 25-CPR-180419

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte la modification des cours suivants : ANGL1011, ANGL1012, ANGL1021, ANGL1022, ANGL1031, ANGL1032, ANGL1041, ANGL1042, ANGL1400, ANGL1410, ANGL3451, ANGL3471, ANGL3681, ANGL3745, ANGL3821, ANGL4320, ANGL4680, ANGL4682 et ANGL4750. »

Vote sur R25 unanime ADOPTÉE

17. RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DEC-BAC EN AMÉNAGEMENT DES FORÊTS AVEC LE COLLÈGE LA CITÉ ET LE CÉGEP DE CHICOUTIMI (DOC. 26/17-18)

Le Comité des programmes passe en revue les ententes DEC-BAC en vue du renouvellement de celles-ci. Les protocoles d'entente DEC-BAC en aménagement des forêts prévoient les équivalences reconnues par les institutions pour l'étudiante ou l'étudiant qui a complété le programme DEC ou certains cours du BAC.

Des questions de précision sont répondues. La proposition suivante est mise aux voix.

R : 37-CPR-180419

« Que le Comité des programmes accepte le renouvellement de l'entente DEC-BAC en aménagement des forêts entre le CEGEP de Chicoutimi et l'Université de Moncton, campus d'Edmundston (UMCE) ainsi que le Collège La Cité et l'Université de Moncton, campus d'Edmundston (UMCE). »

Vote sur R37

unanime

ADOPTÉE

18. INTÉGRATION DU COURS EDUC2003 À TOUS LES PROGRAMMES DE FORMATION INITIALE EN ÉDUCATION (DOC. 27/17-18)

Présentation

Le président rappelle les grandes lignes du dossier du *Test de compétences langagières* (TCLF) et des efforts au cours des derniers mois pour trouver une solution à la situation préoccupante quant à la gestion et l'administration du TCLF.

En guise de solution, il explique que le TCLF serait remplacé par un cours obligatoire, soit EDUC2003 *Le français en enseignement*. Ce cours serait offert dans tous les programmes de formation initiale en éducation, soit 13 programmes. Ce cours remplacerait le cours à option FRAN2501 ou FRAN/EDUC3010.

Le cours proposé se donnerait sur un an et le seuil de réussite serait de 76 % pour chaque tâche. La note serait *succès* ou *insuccès*. Les critères de réussite seraient clairement exprimés dans le plan de cours.

Enfin, les conditions de diplomation ne feraient plus mention du TCLF.

Discussion

Le Comité discute longuement de plusieurs points liés au dossier. Plusieurs éléments sont soulevés. Voici les principaux :

Sur la question du sigle du cours

On note que le cours porte le sigle EDUC plutôt que le sigle FRAN. On explique que le nouveau cours est plutôt un cours de didactique. Certains membres expriment toutefois un malaise par rapport à cela.

18. INTÉGRATION DU COURS EDUC2003 À TOUS LES PROGRAMMES DE FORMATION INITIALE EN ÉDUCATION (DOC. 27/17-18) (suite)Sur la question du contenu du cours

Le cours reprendrait les éléments du TCLF sous forme de stratégie d'enseignement de la matière. On précise que le cours offre des éléments qui ne sont pas offerts dans les cours FRAN1500 et FRAN2501 ou ailleurs. Essentiellement, le contenu du cours est déjà fixé. Certains membres sont d'avis que les tâches du TCLF font partie des cours de français déjà au programme.

Sur la question de réussite du cours

Le Comité précise que la réussite du cours EDUC est une condition de la réussite du programme. Il s'agit aussi d'une condition préalable au stage de quatre mois en éducation.

Sur le recrutement des étudiantes et des étudiants

Le Comité note que les étudiantes et les étudiants subissent un stress important face au TCLF et que celui-ci est nocif pour les résultats. En raison de la mauvaise presse liée au test, ceci peut décourager les étudiantes et les étudiants de s'inscrire au programme. Une solution s'avère nécessaire.

Sur la consultation des parties prenantes

Le porteur du dossier est la Faculté des sciences de l'éducation (FSÉ). La FSÉ est d'avis qu'elle a consulté plusieurs personnes à plusieurs reprises en vue de trouver une solution. Cela dit, la Faculté des arts et des sciences sociales (FASS) et le campus d'Edmundston estiment que cette consultation fut plutôt tardive et précipitée. Certains membres sont d'avis qu'une discussion de fond sur les compétences linguistiques n'a pas véritablement eu lieu.

Sur la solution proposée

Certains membres sont d'avis que l'approche par cours semble plus intéressante que celle par test. Cela dit, certains membres sont d'avis que le retrait d'un cours de français semble plutôt problématique et paradoxal. Certains membres sont d'avis que les cours de français devraient être obligatoires. On rappelle que le programme est déjà très chargé en terme de crédits. Il faut réellement voir le grand portrait pour trouver l'objectif d'un renforcement du français. En ce sens, la solution semble intéressante au départ, mais précipitée à l'étude. Certains membres indiquent que l'offre de cours en ligne est inquiétante. La solution réside dans un travail concerté entre les facultés et campus.

18. INTÉGRATION DU COURS EDUC2003 À TOUS LES PROGRAMMES DE FORMATION INITIALE EN ÉDUCATION (DOC. 27/17-18) (suite)

Ampleur de la décision

Le Comité est d'avis que le *statu quo* n'est pas une option. De plus, une solution rapide s'avère nécessaire. Il faut à la fois trouver la solution et la mettre en œuvre dans un temps raisonnable, préférablement avant le mois de septembre. Les membres sont d'avis que le dossier ne pourra être présenté au Sénat du mois de mai.

Prochaines étapes

Le Comité souhaite que les parties prenantes (FSE, FASS, campus de Shippagan, campus d'Edmundston, FS) travaillent ensemble au mois de juin pour trouver une solution et fassent rapport au Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche (VRER).

Quelques pistes à considérer :

- Deux reprises pour toutes et tous;
- Cours FRAN2501 soit obligatoire pour le Baccalauréat en éducation (primaire);
- Encadrement équitable dans les trois campus;
- Revoir les 3 crédits au choix en première année pour les remplacer par FRAN2501.

Suivi : Faculté des sciences de l'éducation

19. AFFAIRES NOUVELLES

19.1 Cours ANGL1022 dans le programme de Baccalauréat en gestion du loisir, sport et tourisme

Le registraire explique que le cours ANGL1021 apparaît comme cours à suivre pour satisfaire l'OFG9 dans les cours de formation générale du programme de baccalauréat en gestion du loisir, sport et tourisme. Le cours ANGL1022 est le cours approprié pour ce programme. Le Comité des programmes est d'avis que l'on peut procéder au changement avec l'accord de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires.

Suivi : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires (FSSSC)

20. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du Comité des programmes aura lieu le mardi 5 juin à 13 h 30.

21. CLÔTURE

La séance est levée à 17 h 5.

Contresigné le _____

André Samson, président



Lynne Castonguay, secrétaire générale

Remarque : Les points 18 et 19 ont été préparés à l'aide des notes manuscrites prises par le registraire, Pascal Robichaud.